

CAPITAL DECES MCA

ANNEXE 1

Cotisations Mensuelles en €EUROS

En vigueur au 1^{er} janvier 2025

L'adhésion est réservée aux personnes âgées de moins de 65 ans au 1er janvier de l'année d'adhésion.

Le montant de la cotisation dépend du capital choisi et de l'âge. La cotisation évolue dès lors qu'il y a un changement de tranche d'âge. Par convention, l'âge se calcule en faisant la différence entre l'année en cours et l'année de naissance.

	1 PMSS*			2 PMSS*		
	Adhésion jusqu'à 50 ans	Adhésion entre 51 et 60 ans	Adhésion entre 61 et 65 ans	Adhésion jusqu'à 50 ans	Adhésion entre 51 et 60 ans	Adhésion entre 61 et 65 ans
Jusqu'à 30 ans	0,81 €			1,74 €		
31 à 40 ans	2,43 €			4,97 €		
41 à 50 ans	7,62 €			15,37 €		
51 à 60 ans	9,12 €	10,86 €		18,14 €	21,60 €	
61 à 65 ans	10,17 €	12,13 €	12,82 €	20,34 €	24,26 €	25,54 €
66 à 70 ans	10,17 €	12,13 €	12,82 €	20,34 €	24,26 €	25,54 €
71 à 80 ans	12,01 €	14,44 €	15,13 €	23,92 €	28,77 €	30,27 €
81 ans et plus	13,98 €	16,75 €	17,45 €	27,96 €	33,51 €	34,89 €

(*) PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale

1 PMSS : 3925 €

2 PMSS : 7850 €

Au 1^{er} janvier 2025